

294

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, étendant aux agents des administrations publiques départementales, communales et coloniales, aux agents des établissements publics et de certains établissements d'utilité publique, et à leurs conjoints, le bénéfice des dispositions de la loi du 27 mars 1911 relative à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. (N° 294, année 1915.)

(Nommée le 21 octobre 1915.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : LEMARIÉ. *Secrétaire*
2^e — BEAUVISAGE.
3^e — LARÈRE.
4^e — VIEU.
5^e — GENET.
6^e — FAISANS.
7^e — Émile REY.
8^e — Paul LE ROUX. *Président*
9^e — DE LA BATUT.



30 octobre 1915

11

La commission réunie pour la formation du
bureau a nommé comme président M.
Paul Lehoucq et comme secrétaire M. S. Lenoir

Le président

Le secrétaire

Paul Lehoucq